



Procès-verbal du Conseil Municipal 17 Août 2022

Nombre de Conseillers : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le 17 août, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 12 août 2022

Présents : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs BRAS José, PELLAUSY Bernard.

Absents excusés : Mrs CHALAGUIER Julien, GOUT Stéphane, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, VAN DE VONDELE Laurent.

Monsieur VAN DE VONDELE Laurent a donné procuration à Monsieur BRAS José ;

Monsieur GOUT Stéphane a donné procuration à Monsieur PELLAUSY Bernard ;

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

20220803 CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN CABINET MEDICAL ET D'UNE MAISON PARTAGEE

Madame le Maire rappelle, que par délibération 20220304 en date du 29 mars 2022, le conseil municipal a lancé l'appel à candidature concernant le choix de la maîtrise d'œuvre publique en vue de retenir le maître d'œuvre concernant la réalisation d'une maison partagée et d'une maison médicale.

12 cabinets d'architectures ont été consultés :

- Trames Architecte : pas de remise d'offres
- Amaré : 160 800.00 € HT
- Laborderie-Taullier : pas de remise d'offres
- Arkhidéa : 158 790.00 € HT
- Médale - Laboup : 156 780.00 € HT
- B11 : 160 800.00 € HT
- MGS : 154 770.00 € HT
- Dolmen architecture : 211 039.00 € HT
- Artenoa architectes : 211 050.00 € HT
- Onirik architectes : 159 775.00 E HT



Lors de ses réunions en date du 11 et 18 mai 2022, la commission d'appel d'offres, propose de retenir l'offre de la société ARKHIDEA pour un montant HT de 158 790.00 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CHOISIT la société ARKHIDEA, pour la maîtrise d'œuvre de la réalisation d'un cabinet médical et d'une maison partagée ;

AUTORISE Madame la Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission ;

DIT que les crédits seront prévus au budget